



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 72392

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante au Portugal. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

Au Portugal, il existe trois tarifs qui varient en fonction des délais de délivrance du passeport : 51,20 euros pour un délai de 24 heures (seulement si la demande est effectuée auprès du « Governo Civil », représentant de l'État au niveau des districts) ; 43,72 euros pour un délai de 3 jours ; 33,75 euros pour un délai de 8 jours. Aucun autre cas de réduction de tarif n'est prévu.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72392

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7768

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6449